

Journée au PAL
Samedi 4 mai 2024

La SRIAS Auvergne Rhône-Alpes propose à l'ensemble des *agents de l'Etat du département du Puy-de-Dôme*, une journée de visite au parc animalier et d'attraction Le PAL à Saint Pourçain sur Besbre (03).

Le prix 10 € par personne, (gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus au jour de la sortie), comprend le transport aller-retour de la gare Pardieu Clermont-Fd (et retour) ainsi que l'accès au parc.

Le déjeuner est à la charge des participants.

Départ en bus à **07H45 gare Pardieu** et retour vers 19h45 même lieu.

Prestation assurée par les voyages Fontanon. La durée du trajet est de 1H15, une pause d'1/4 heure est prévue au cours de celui ci sur une aire de repos.

Cette journée, subventionnée par la SRIAS Auvergne Rhône-Alpes, est *réservée aux agents de l'Etat des services rattachés administrativement au Puy-de-Dôme* ainsi qu'à leur conjoint, partenaire (lié par un pacte civil de solidarité ou concubin) et à leurs enfants mineurs et majeurs fiscalement à charge jusqu'à 24 ans inclus.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 20 mars 2024

Procédure d'inscription :

1/ – Adressez le bulletin d'inscription ci-dessous (sans règlement), votre dernier bulletin de paie (possibilité de masquer les montants de rémunération) et votre livret de famille uniquement par mail ou votre carte d'identité pour les célibataires :

Remplissez le formulaire en utilisant le lien suivant :

<https://urlz.fr/po7A>

NB : Privileiez l'utilisation de votre adresse mail personnelle.

2/ - Envoyez vos pièces justificatives (Bulletin de salaire, photocopie du livret de famille) à :

actions-srias@laposte.net

Toute demande incomplète, illisible, hors délai ou pièce justificative incomplete, ne sera pas retenue.

3/ – Fin mars, une confirmation d'inscription avec les modalités de rendez-vous sera envoyée par mail. Les personnes retenues adresseront directement par voie postale leur règlement **avant le mardi 9 avril 2024** dernier délai **par chèque bancaire uniquement. Le chèque valide l'inscription.** Le libellé du chèque et l'adresse d'envoi seront précisés aux personnes retenues pour la sortie. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.**

Pour information :

Le nombre de places disponibles est de 126.

La priorité est donnée aux personnes n'ayant pas encore eu l'occasion de participer à cette sortie.

Un tirage au sort sera effectué le cas échéant en cas de surnombre.